

Troisième Programme d'Investissements d'Avenir Appel à projets : Cultiver et protéger autrement (CPA)

Sélection 2019

Compte-rendu des travaux des trois sessions du jury 18 Décembre 2019 – 25-26 Février 2020 – 22 au 24 Juin 2020

1. Participants aux réunions

La liste des membres du jury est donnée en annexe 1.

Étaient présents pour l'ANR, dans leur fonction d'assistance au jury : Yves Coquet en tant que Responsable scientifique, Federica De Marco et Gabriel Matherat en tant que chargés de projets scientifiques.

2. Dossiers reçus et recevabilité

29 dossiers ont été déposés sur le site internet mis en place par l'ANR.

Les porteurs de projets devaient identifier le type de projet, parmi la liste suivante :

- Projet intégratif (11 projets de ce type déposés)
- Projet intégratif/ciblé : microbiome des cultures (3 projets de ce type déposés)
- Projet intégratif/ciblé : déterminants socioéconomique (4 projets de ce type déposés)
- Projet d'épidémiologie (4 projets de ce type déposés)

Tous les projets soumis ont répondu aux critères de recevabilité définis dans le texte de l'appel et ont poursuivi le processus d'évaluation.

3. Documents fournis aux membres du jury et aux évaluateurs externes

Le jury était composé de membres choisis pour leur expérience dans la recherche académique et/ou la direction de structures de recherche, la conduite de grands projets, leur implication dans des instances scientifiques nationales ou/et internationales.

Les experts externes ont été choisis pour leur spécialisation thématique par rapport aux projets attendus.

Chaque membre du jury, informé des enjeux du PPR, a eu accès : (i) au texte complet de l'appel à projets, (ii) aux dossiers concernant les projets qui lui avaient été attribués, (iii) aux évaluations rendues par les experts externes concernant ces mêmes dossiers, et (iv) lors de la seconde session du comité, à l'intégralité des dossiers des projets et des rapports des autres membres du jury. Le Président

et le Vice-Président avaient accès à l'intégralité des documents déposés sur la plateforme par les porteurs de projet, quelle que soit la session.

Outre le texte de l'appel à projets lui-même et une notice de contextualisation du PIA, les experts externes, quant à eux, avaient uniquement accès au projet qu'ils avaient à évaluer.

Point sur les conflits d'intérêt et signature des engagements de confidentialité

Les éventuels conflits d'intérêt potentiels ont été gérés selon les règles d'usage à l'ANR, exigeant que la personne concernée n'accède pas aux dossiers et s'absente au moment des discussions portant sur le/les projets avec risque de conflit d'intérêt. Chaque membre du jury et expert externe ont pris connaissance et accepté l'accord de confidentialité sur l'ensemble du processus d'évaluation.

4. Processus d'évaluation et son déroulement

a. Déroulement de la première réunion du jury (Décembre 2019)

Le jury s'est réuni une première fois le 18 Décembre 2019 pour organiser la répartition des dossiers et fixer les règles de fonctionnement du processus de sélection. En raison des difficultés liées à la grève nationale des transports, ce comité s'est déroulé en ligne via l'application Webex.

Des représentants du SGPI et du MAA ont fait, en ouverture de séance, une présentation orale du PIA et de l'action CPA aux membres du jury (déjà bien informés des dispositifs grâce à une documentation écrite diffusée préalablement à leur attention), et ont répondu aux questions posées par les membres du jury.

L'ensemble des membres du jury a pris connaissance de tous les projets, notamment au travers des résumés fournis par les candidats, et ont pu se positionner sur les projets qu'ils pouvaient évaluer, selon leurs compétences.

Pour chaque projet, un binôme rapporteur principal/rapporteur secondaire a été désigné parmi les membres du jury (pour certains projets, un troisième rapporteur a été aussi désigné). Puis il a été proposé par l'ensemble du jury un certain nombre d'experts externes, principalement étrangers, couvrant potentiellement les différents champs thématiques d'un même projet. Ainsi, de 4 à 19 experts ont été sollicités par projet.

Il a été convenu que chaque projet bénéficierait de deux (trois) pré-rapports écrits réalisés indépendamment par le binôme rapporteur principal/rapporteur secondaire.

Chaque membre du jury a été amené à évaluer en moyenne six projets, permettant ainsi une base de comparaison inter-projets satisfaisante à ce niveau.

b. Organisation générale du travail

Chaque rapporteur a rédigé un pré-rapport destiné à la séance de délibération (réunion de février). Ces évaluations devaient se focaliser sur les 5 points essentiels énoncés dans l'appel à projets (quatre points génériques et un spécifique au type de projet), et qui formaient les trames du document de soumission et de la grille d'évaluation. Pour mémoire :

1°) Excellence et ambition scientifiques : - pertinence du projet au regard des objectifs du Programme Prioritaire de Recherche «Cultiver et protéger autrement» et cohérence par rapport aux projets attendus ; - pertinence du positionnement scientifique du projet par rapport à l'état de

l'art-clarté des objectifs du projet et des hypothèses de recherche; - qualité des résultats déjà acquis soutenant les hypothèses de recherche; - pertinence des choix conceptuels et méthodologiques du projet; - importance et ambition du volet formation; - capacité du projet à répondre aux objectifs du Programme Prioritaire de Recherche «Cultiver et protéger autrement».

2°) Qualité, pluralité et pertinence du consortium: - qualité du Responsable Scientifique et Technique, capacité à piloter le projet; - qualité des équipes mobilisées dans le cadre du projet; - complétude du consortium au regard des objectifs du projet; - capacité à traduire les résultats de la recherche en connaissances actionnables, y compris à travers des partenariats privés explicités.

3°) Organisation et moyens mobilisés: -adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés (y compris ceux demandés dans le cadre du projet) par rapport aux objectifs visés; - pertinence du déroulé du projet, cohérence des livrables, crédibilité des jalons proposés; - pertinence des indicateurs de suivi du projet (notamment lors de la phase de mise en place: indicateurs à 6 et 12 mois); - pertinence et efficacité des organes de gouvernance du projet; - identification et gestion des risques scientifiques.

4°) Impacts attendus : - développement de la base de connaissances scientifiques et techniques nécessaire à l'émergence d'une agriculture sans pesticides; - production scientifique de haut niveau, confirmée par des publications de qualité; - production de connaissances utilisables par les acteurs du secteur agricole et agroalimentaire (agriculteurs et groupements d'agriculteurs, entreprises, organisations en amont et en aval de la production agricole, filières de production); - promotion des résultats de la recherche auprès des autorités publiques concernées (Etat, collectivités, agences) du grand public; - amélioration du leadership français dans le domaine de l'agroécologie, du biocontrôle, de l'épidémiosurveillance, du microbiome végétal, au niveau européen et international.

5°) Critère spécifique :

Pour les projets intégratifs et les projets ciblés: -ambition de la rupture scientifique proposée et cohérence scientifique du projet ; - explicitation des changements de paradigme proposés dans le cadre du projet-caractère novateur, originalité du projet ; - crédibilité de la capacité du projet à soutenir une agriculture durable sans pesticides ; - capacité à produire des connaissances génériques

Pour les projets en épidémiosurveillance: - caractère innovant du(des) dispositif(s) proposé(s) ; - pertinence des métriques utilisées ; - appropriabilité des outils et méthodes ; - ouverture du(des) dispositif(s) aux différents acteurs, interopérabilité

Pour chacune de ces rubriques, les rapporteurs devaient faire ressortir les points forts et les points faibles du projet.

Parmi les expertises externes sollicitées (n= 249), 75 rapports ont été transmis dans les délais ; le nombre d'expertises externes variait de 2 à 5, avec une moyenne de 2,5 par projet.

c. Déroulement des réunions d'évaluation et d'audition (Février - Juin 2020)

Déroulement des évaluations (Février)

La décision a été prise de fonctionner exclusivement en formation plénière pour toute la durée de l'exercice, procédure jugée plus équitable dans la mesure où de nombreux projets étaient multidisciplinaires et demandaient une appréciation large et collégiale de leur qualité, et où le temps disponible permettait de passer en revue tous les projets. Par ce parti pris de désenclavement disciplinaire total, l'objectif était de maximiser les opportunités d'écoute collective des rapports

présentés sur chaque projet, de décloisonner au maximum les débats, et de donner la plus grande liberté de parole aux membres du jury sans distinction de domaine disciplinaire. Cette méthode s'est avérée efficace, chaque membre du jury ayant eu la satisfaction de pouvoir questionner finement et sans entrave les rapporteurs désignés sur tout projet qui ne relevait pas directement de son domaine, et le cas échéant de faire bouger les lignes et faire converger les délibérations vers un consensus robuste.

Pour chacun des projets, une présentation a été faite par le rapporteur principal sur la base de son propre rapport et de ceux des rapporteurs secondaires (de 1 à 2 autres membres du jury) et des rapports des experts externes.

Une discussion a suivi parmi les membres, à l'issue de laquelle une décision a permis de pré-affecter le projet dans une des catégories suivantes :

- 1- A (projet sélectionné pour audition)
- 2- B (projet nécessitant un second tour de table avec le jury avant décision finale pour audition)
- 3- C (projet non sélectionné pour audition)
- 4- Out of Scope (projet non sélectionné pour audition, car considéré en dehors des objectives de l'appel à projet)

A la suite de cette délibération, 12 projets ont été sélectionnés pour les auditions initialement prévues du 25 au 27 mars 2020 et les porteurs de projets prévenus immédiatement par courriel de leur sélection pour audition avec proposition d'un horaire de passage. Les porteurs ont également été prévenus des modalités de déroulement de cette audition (durée de la présentation et du temps de questions, nombre de personnes pouvant participer à la présentation, recommandations sur les attentes du jury, en particulier pour la présentation).

Les membres du jury ont préparé une liste de questions spécifiques pour chaque projet, portant principalement sur des points sur lesquels le jury aimerait davantage des précisions.

Les porteurs des projets non sélectionnés pour audition ont également été prévenus par courriel.

A cause de la Covid-19 les auditions prévues pour mars ont dû être reportées en juin et ont été faites par visioconférence.

Déroulement de l'audition (22 au 24 Juin)

Précédemment aux auditions, des tests de l'outil Webex ont été effectués avec chaque membre du jury et chaque porteur du projet (plus ses collaborateurs) afin de vérifier la connexion et de s'assurer de leur maîtrise de l'outil.

Les 12 projets retenus ont été auditionnés, les membres du jury en conflit d'intérêt sortant de la salle virtuelle et ne participant ni aux discussions, ni aux notations ni aux votes sur le projet concerné.

Les auditions se déroulaient de la manière suivante : 50 minutes par projet dont 15 minutes de présentation par le porteur du projet (accompagné par maximum 2 membres du consortium), 35 minutes d'échange entre le jury et le porteur du projet et ses accompagnants, suivies de 5-10 minutes de délibération préliminaire du jury.

Après chaque demi-journée : discussion et décision sur les projets à proposer au financement.

Après l'audition de tous les projets, le jury décide du classement final des projets : 9 projets sont proposés au financement et 1 projet est proposé au financement sous réserve de la prise en compte des recommandations du jury qui doivent être considérés par le porteur du projet à travers la rédaction d'un document complémentaire au projet.

L'ensemble des projets (retenus ou non au financement) a fait l'objet d'un rapport résumant les points forts et les points faibles du projet, ainsi que les améliorations possibles.

5. Résultats

La délibération finale a permis de classer les projets dans trois catégories sur la base des critères de l'appel à projets. Les catégories ont été les suivantes :

- proposé pour financement, sans classement interne
- proposé pour financement sous recommandation, sans classement interne
- non proposé pour financement

Le classement des projets a été adopté à l'unanimité des membres du jury.

La liste complète des projets proposés pour le financement, par le jury, au Comité de pilotage de « Cultiver et protéger autrement » est donnée en annexe 2.

6. Bilan général de la sélection du PPR CPA

La première édition de l'appel Cultiver et protéger autrement a été publiée en Juin 2019 pour une date de soumission des projets le 4 Décembre 2019, les établissements devant par ailleurs soumettre une lettre d'engagement avant le 18 Décembre 2019. Cet AAP a ainsi permis de sélectionner 10 projets pour une dotation attribuée de 26,97 M€ (sur un montant global du PPR Cultiver et protéger autrement de 30M€), les candidatures étaient ouvertes à tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Pour chacun des 29 projets, les rapports détaillés qui ont été adressés aux porteurs de projet, ont été rédigés suivant un format standard et sont une synthèse des avis initiaux des deux rapporteurs, des expertises externes, et des délibérations collectives du jury sur le projet.

Remarques et recommandations

Le jury considère que cet AAP est une excellente initiative de soutien à la recherche pour le développement d'une agriculture sans pesticides et permet à la France de se positionner en leader sur cette thématique de recherche.

Le jury considère que le processus de sélection a pu se dérouler correctement, en dépit des difficultés posées par la pandémie de Covid-19.

Le jury a estimé que aucune coupe budgétaire n'était justifiée pour les projets sélectionnés.

Annexe 1 - Composition du jury

Président

Frank A. EWERT

Professeur, Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn, Allemagne
Director of the Leibniz Centre for Agricultural Landscape Research

Vice-Président

Erik Steen JENSEN

Professeur, Swedish University of Agricultural Sciences, Suède

Membres

Sir Charles David BAULCOMBE

Professeur, University of Cambridge, Royaume-Uni

Sylvia BLÜMEL

Directrice de Recherche, Austrian Agency for Health and Food Safety, Autriche

Jacques BRODEUR

Professeur, Université du Québec, Canada

Santiago DOGLIOTTI

Professeur, Universidad de la República, Uruguay

Janet DWYER

Professeure, Countryside and Community Research Institute, Royaume-Uni

Robert FINGER

Professeur, ETH Zürich, Suisse

Helena HANSSON

Professeure, Swedish University of Agricultural Sciences, Suède

Hans Jorgen JORGENSEN

Professeur, Københavns Universitet, Danemark

Roberto OBERTI

Professeur, Università di Milano, Italie

Teja TSCHARNTKE

Professeur, Universität Göttingen, Allemagne

Annexe 2 – Liste projets proposé au financement

Acronyme & Titre du projet	Coordinateur	Etablissement coordinateur	Financement
Projets intégratifs			
BE-CREATIVE Built pesticide-free agroecosystems at territory level	Mme Muriel Valantin-Morison	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	2 999 999 €
CAP ZERO PHYTO Adaptation of the concept of ecological immunology to crop protection : Rosaceae and Solanaceae, two case studies	Mme Catherine Coutand	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	2 998 024 €
MoBiDiv Mobilizing and breeding intra and inter-specific crop diversity for a systemic change towards pesticide-free agriculture	M Jérôme Enjalbert	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	2 999 807 €
SPECIFICS Sustainable pest control in Fabaceae-rich innovative cropping systems	Mme Judith Burstin	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	2 999 565 €
SUCSEED Stop the use of pesticides on seed	M Mathieu Barret	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	2 999 157 €
VITAE Cultivating the grapevine without pesticides: towards agroecological wine-producing socio-ecosystems	M François Delmotte	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	2 999 295 €
Projet intégratif/ciblé – Microbiome des cultures			
DEEP IMPACT Deciphering plant-microbiome interactions to enhance crop defenses to pests	M Christophe Mougel	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	2 997 333 €

Projet intégratif/ciblé – Déterminants socio-économiques			
<p>FAST Facilitate public action to exit from pesticides</p>	<p>Mme Julie Subervie</p>	<p>Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement</p>	<p>2 986 894 €</p>
Projets épidémiosurveillance			
<p>BEYOND Building epidemiological surveillance and prophylaxis with observations both near and distant</p>	<p>Mme Cindy Morris</p>	<p>Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement</p>	<p>1 500 000 €</p>
<p>PheroSensor Early detection of pest insects using pheromone receptor-based olfactory sensors</p>	<p>M Philippe Lucas</p>	<p>Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement</p>	<p>1 492 795 €</p>